

1. Intitulé du certificat

« Procéder au montage des composants d'une installation frigorifique avant mise en service » (MOFROI2) associé au métier de monteur frigoriste

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

4De componenten van een koeltechnische installatie monteren en nadien in bedrijf stellen' (MOFROI2) sluit aan bij de functie van koeltechnisch monteur

„Komponenten einer kühltechnischen Anlage montieren und in Betrieb nehmen“ (MOFROI2) verbunden mit dem Beruf des Monteurs für Kühltechnik (DE)

“Assembly of the components of a refrigeration installation and start-up” (MOFROI1) associated with the job of refrigeration installer (EN)

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

- Interpréter le schéma d'implantation
- Appliquer les instructions de travail et de montage
- Identifier les composants frigorifiques de l'installation
- Tracer les emplacements des tuyauteries, des fixations et des appareils
- Fixer les composants frigorifiques
- Couper les tubes à mesure
- Cintrer les tubes
- Évaser les tubes
- Dudgeonner les tubes (réaliser une collerette)
- Isoler les tubes
- Fixer les tuyauteries
- Braser les tuyauteries et les raccords
- Assembler les tuyauteries aux composants frigorifiques
- Tracer les emplacements des canalisations et composants non frigorifiques
- Fixer les appareils de protection et de commande électriques
- Fixer les canalisations électriques
- Fixer les canalisations d'évacuation de condensats
- Raccorder les canalisations d'évacuation de condensats
- Mettre l'installation sous pression avec un gaz inerte et anhydre
- Contrôler l'étanchéité de l'installation
- Identifier les défauts apparents
- Procéder aux réparations éventuelles
- Finaliser l'isolation de l'installation
- Compléter la fiche technique de test de pression

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Dans le respect de la législation en vigueur (règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement) le monteur frigoriste:

- procède au montage des composants d'installations frigorifiques, de conditionnement d'air et de pompes à chaleur
- procède au test de pression de l'installation sous gaz inerte et anhydre
- s'assure que l'installation est conforme pour la procédure de mise en service

⁽¹⁾ Rubrique facultative

⁽¹⁾ Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur</p> <p>Consortium de la validation des compétences, service public. Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel ; 00-32-2-371.74.40 www.validationdescompetences.be</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat</p> <p>Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>Évaluation binaire : OK / NOK</p>
<p>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</p> <p>§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions.</p> <p>Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.</p>	<p>Accords internationaux</p>

Base légale

Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 4 h
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		

Niveau d'entrée requis

Arial 10

Information complémentaire

www.validationdescompetences.be

www.europass.cedefop.europa.eu